© éditions A.Pedone 2013
EAN 978-2-233-00674-5

PRÉCONCEPTIONS DE LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT CHEZ LES INTERNATIONALISTES : L'EXEMPLE DES AFFAIRES ARGENTINES

Rémi BACHAND[1]
Professeur à l'Université de Québec à Montréal

RÉSUMÉ

La légitimité des tribunaux arbitraux en droit international de l'investissement – comme celle de tous les tribunaux internationaux par ailleurs – est fondée sur l'idée selon laquelle ces derniers vont rendre leur décision en faisant une interprétation objective des règles ou, pour le dire autrement, sans que des a priori subjectifs ne jouent un rôle dans le processus d'interprétation. Or ce que cet article cherche à démontrer en faisant une déconstruction des premières décisions sur le fond dans les affaires argentines, c'est que contrairement à cette idée, ces décisions sont fondées sur des préjugés disciplinaires et sur des préconceptions individuelles qui finissent par avoir un effet structurant très important sur les décisions de ces tribunaux. L'une de ces conceptions concerne l'État et l'exercice interne et externe de la souveraineté. La démonstration qui sera faite dans cet article nous permettra de conclure que le travail de ces tribunaux outrepasse énormément celui de qualification juridique, mais qu'il en est un de qualification politique qui se transforme, dans bien des cas, en un acte souverain a posteriori dans la mesure où il consiste à porter un jugement – et ce, sans que des règles juridiques ne lui donnent d'indications à ce sujet – sur la façon dont devrait être exercée la souveraineté.

ABSTRACT

The legitimacy of arbitral tribunals in international investment law – as in the case of every international arbitral tribunal – rests on the idea that they will hand down decisions following an objective interpretation of rules, or put in other words, an interpretation process exempt from subjective a priori. Yet by

[1] Les conclusions de cet article reprennent celles qui ont déjà été exposées dans : R. BACHAND, « Les affaires arbitrales internationales contre l'Argentine : Enjeux pour la gouvernance globale », 2010, *RGDIP,* p. 281 ; et dans R. BACHAND, et C. BOUVIER, « Critique du formalisme et préjugés disciplinaires : La conception de l'État dans les sentences argentines », *L'Observateur des Nations Unies,* 2011, p. 159.

© éditions A.Pedone 2013
EAN 978-2-233-00674-5

deconstructing the first judgements on the merits in Argentinean cases this paper seeks to illustrate that contrary to this idea, arbitral tribunals' decisions are based on disciplinary bias and individual preconceptions that end up having considerable structuring effects on the tribunals' decisions. Among those schemes, one concerns the state and its internal and external sovereignty exercise. The demonstration in this article will allow us to conclude that tribunals' tasks greatly exceed legal qualification, rather tending to political qualification, turning into an a posteriori sovereign act in many cases, insofar as it is inclined to judge – without any legal rule indication on this matter – the conduct of sovereignty.

www.pedone.info